

COMMUNE DE CHAILLOUÉ
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SERVICE : ADMINISTRATION GÉNÉRALE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DU 14 septembre 2017 A 19 H 30

Compte-rendu succinct

Le compte-rendu succinct a été affiché le 27 septembre 2017
Nombre d'administrateurs en exercice : 18

L'an deux mil dix-sept, le quatorze septembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Marcel Riant, Président du CCAS de la Commune Nouvelle de CHAILLOUÉ.

Présents : Mesdames GUERIN Marine, BOURGERIE Séverine, MAACHI Christine, COESNON Martine, CAUDER Catherine, DUVAL Cécile, PROD'HOMME Jeannine, MARY Nicole, OLIVER Rachel, GESLIN Josiane et Messieurs Riant Marcel, COUPARD Gilbert.

Excusées : Madame DENIS Monique donnant pouvoir à Monsieur Riant Marcel.

Absentes : Mesdames PHILIPP Brigitte, BAUDIN Pierrette, BREBION Laëtitia, DANOT Agnès et COUPARD Gaëlle.

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme MAACHI Christine a été désignée comme secrétaire de séance.

CONVOCATIONS : 03 avril 2017

1 - OUVERTURE DE LA SEANCE

La séance est ouverte sous la Présidence Monsieur Marcel Riant-Président du CCAS. Le Président fait procéder à l'appel par la Questure. Le quorum est atteint, la séance peut débuter.

2- ORDRE DU JOUR

- PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS

1- Compte rendu de la séance du 11 avril 2017 : adopté.

2- BANQUE ALIMENTAIRE :

A compter du 1^{er} septembre 2017, les demandes d'aides alimentaires seront complétées par le CCAS en cas de manque de la banque alimentaire : approuvés.

3- DEMANDE D'AIDE FINANCIERE

La demande d'aide financière pour l'électricité impayée : refusée car le CCAS a déjà aidé pour la même affaire.

4- DISSOLUTION :

A l'unanimité, les membres présents donnent un avis favorable pour la dissolution du CCAS de Chailloué et la création d'une commission d'aide sociale au sein du Conseil Municipal de la commune nouvelle de Chailloué.

Réunion prévu en novembre 2017 après avis du Conseil Municipal.

FIN DE L'ORDRE DU JOUR

La séance est levée à 20 Heures 30 minutes.

